PL 9351

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 26 août 2004

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle de 90 000 F aux associations féminines

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I Subvention

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 90 000 F est accordée aux associations féminines suivantes : Voie F (50 000 F), Archives de la vie privée (30 000 F), soutiens ponctuels sur projets (10 000 F) au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

La subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2004 sous la rubrique 21.05.00.365.03.

Art. 3 Buts

La subvention permet d'accorder le soutien financier nécessaire aux dites associations pour poursuivre leurs activités auprès de la population genevoise et assurer leur pérennité.

PL 9351 2/16

Art. 4 Durée

La subvention est reconduite d'année en année sauf décision contraire du Grand Conseil, pour une durée de trois ans.

Chapitre 2 Dispositions finales

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art.6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Dans un souci de transparence et pour répondre au vœu exprimé par la commission des finances lors de l'adoption du budget 2004, le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) a réuni sous un seul projet de loi les subventions accordées aux associations féminines.

Ainsi, le projet de loi qui vous est soumis a pour but d'allouer une subvention aux associations suivantes :

1 Association Voie F (Voie F)

1.1 Historique

Le niveau de formation est un des facteurs déterminant de l'accès au travail. Le chômage touche plus fortement les personnes qui ont des qualifications scolaires et professionnelles insuffisantes. La proportion des femmes dans cette situation est plus élevée que celles des hommes et par là même le taux de chômage aussi.

Bien que la différence de niveau de formation entre homme et femme s'amenuise ces dernières décennies, elle demeure cependant importante. Quel que soit le groupe d'âge considéré, la part des femmes sans formation post-obligatoire reste plus élevée que celle des hommes.

Les difficultés à (re)trouver un emploi peuvent être le premier maillon d'une chaîne de causalités : chômage, RMCAS, problème de santé (psychique ou physique), assistance, A.I., perte d'estime de soi. Ce processus peut amener à la pauvreté et à l'isolement social.

Par ailleurs, l'accès des femmes à l'informatique et aux nouvelles technologies d'information et de communication est limité. Or, cet outil est aujourd'hui utilisé dans tous les secteurs professionnel, public et privé.

Afin d'aider les femmes à se (ré)insérer ou à renforcer leur insertion, l'association Voie F a ouvert un espace de formation pour les femmes, en janvier 1999, qui propose de la préformation (aussi nommée « formation élémentaire ») et de la formation continue.

PL 9351 4/16

1.2 Buts

Les buts de Voie F sont les suivants :

 inciter les femmes à s'engager dans un processus de formation qui vise une réinsertion socio-professionnelle et les soutenir activement dans cette démarche:

 favoriser l'accès des femmes aux nouvelles technologies d'information et de communication.

La préformation

La majeure partie des activités de Voie F se concentre sur l'offre de cours de préformation destiné à des femmes faiblement qualifiées et en difficulté de réinsertion sociale et professionnelle.

La préformation s'inscrit dans une démarche de reconstruction. Elle intervient auprès de femmes qui souffrent d'isolement social, qui manquent de confiance en elles suite à des échecs affectifs, scolaires ou professionnels et dont le revenu est limité ou précaire. Beaucoup ont des histoires de vie douloureuses. Les cours de préformation ont pour objectifs d'apprentissage non seulement l'acquisition de connaissances techniques, mais aussi le développement de compétences sociales et relationnelles : augmentation de la confiance en soi, de l'autonomie, des capacités à apprendre, du réseau de contacts. Ces éléments sont déterminants dans un processus de réinsertion.

Face à des femmes qui ont des difficultés à s'informer, à envisager de se former, puis par la suite à suivre régulièrement une formation, Voie F a pris en compte un certain nombre de paramètres pour leur faciliter l'apprentissage et l'accès à ses cours :

- un **encadrement spécifique** qui implique un entretien individuel préalable à toute inscription afin d'éviter aux femmes de revivre un échec dans le cadre de leur apprentissage. Par ailleurs, des solutions de garde sont recherchées pour les enfants non scolarisé-e-s des apprenantes.
- une pédagogie adaptée. Le contenu, le rythme, l'horaire, le nombre d'apprenantes, ainsi que le suivi répondent aux besoins en formation des femmes. Les cours sont à temps partiel afin que les femmes puissent réapprendre à s'organiser hors du foyer. Chaque cours comprend 5 à 8 apprenantes afin de créer une dynamique de groupe tout en offrant un apprentissage plus individualisé. La non-mixité des cours est un autre élément pédagogique. En effet les problèmes d'insertion ou d'intégration des apprenantes interfèrent dans leur apprentissage et doivent pouvoir

être abordés dans le cadre d'un cours de préformation. Ces problèmes sont souvent liés à leur parcours de vie de femme.

- la gratuité des cours. Le 97 % des apprenantes en préformation ont un faible revenu (50 % sont à l'assistance), Voie F recherche des fonds pour financer ses cours et les offrir gratuitement.
- l'information sur les cours sous forme de communication de proximité auprès des professionnel-le-s du réseau genevois d'aide à la (ré)insertion afin qu'ils et elles sensibilisent à leur tour leurs bénéficiaires à une démarche de formation. Cette sensibilisation est nécessaire, car les femmes concernées par la préformation doivent surmonter de nombreuses difficultés pour s'intégrer ou se réinsérer : insécurité financière permanente, problèmes familiaux, de santé, de violence, etc. qui font souvent passer la formation au second plan. De même que leur mauvaise estime d'elles-mêmes et leur isolement social rendent leur accès à la formation plus difficile.
- une **réflexion** sur les besoins en formation des femmes en (ré)insertion.

Définir un projet de réinsertion, apprendre à apprendre, s'initier à l'informatique, écrire avec plus de facilité, gérer son budget sont les cours proposés en préformation.

La formation continue

Des cours d'initiation à l'informatique sont conçus pour faciliter l'approche de l'informatique. Ils ont pour objectif de désacraliser l'outil informatique et de le mettre à la portée de toutes les femmes.

1.3 Financement

Voici pour l'essentiel les sources de financement de Voie F:

131 Subventions

Ville de Genève

Depuis 2002, Voie F reçoit une subvention annuelle du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève d'un montant de 20 000 F (elle était de 10 000 F en 2001). Cette somme couvre un peu moins de la moitié des frais annuels du loyer.

PL 9351 6/16

Canton

Sous le nom de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des femmes (CIFEF), des associations offrant de la formation élémentaire aux femmes à Genève se sont vu octroyer depuis l'an 2000 une subvention cantonale pour financer leurs modules. Ce financement est annuel et il est octroyé sur la base de projets préavisés par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. Voie F fait partie de cette Communauté.

Les projets déposés par Voie F englobent une partie de ses frais administratifs (chaque module a sa part de frais administratifs), mais la CIFEF n'entre pas en matière **pour les frais de fonctionnement de l'association**. Ceux-ci ont été financés grâce à une subvention annuelle de 50 000 F, en 2002 et 2003, qui **a pris fin à l'échéance comptable 2003** (art. 4 de la loi ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle de 50 000 F à l'association Voie F). Elle a été reconduite en 2004 sur la base d'une ligne budgétaire commune aux associations féminines.

Aides financières directes aux apprenantes

Les demandeuses d'emploi inscrites auprès de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ou au bénéfice du revenu minimum cantonal d'action sociale (RMCAS) voient leur cours, partiellement ou totalement, financé par ces organismes. Il ne s'agit pas de subventions directes à l'institution, mais d'une aide accordée à la bénéficiaire pour financer son cours. Il en est de même pour le chèque annuel de formation d'un montant maximum de Fr. 750.- par an accordé, notamment, aux contribuables genevois-e-s.

Précisons au sujet de ces aides financières directes aux apprenantes que :

- tous les cours ne peuvent pas en bénéficier;
- le nombre de femmes pouvant bénéficier ou activer ces aides varient d'une année à l'autre et donc les recettes qui en découlent pour l'institution aussi.

1.4 Les activités de Voie F

Il convient de distinguer les activités de Voie F financées dans le cadre de la CIFEF, des activités de l'association effectuées dans le cadre de la subvention cantonale de 50 000 F:

- à partir de l'an 2000, grâce, principalement, au financement cantonal par projet de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des femmes (CIFEF), Voie F a pu développer ce qui est au cœur de sa mission : l'offre de préformation destinée à des femmes faiblement qualifiées et en difficulté de réinsertion sociale et professionnelle.
- avec la subvention annuelle cantonale de 50 000 F octroyée en 2002, 2003 et 2004 pour ses frais de **fonctionnement**. Voie F a pu :
- développer son infrastructure afin de mieux encadrer une population de femmes très fragilisées;
- spécialiser son équipe à une approche pédagogique plus ciblée en fonction des difficultés d'apprentissage de ses apprenantes;
- mettre en place une démarche qualité et professionnaliser la gestion de ses finances (fiduciaire) pour faire face à l'augmentation des exigences des organismes subventionneurs.

Il est à relever que Voie F a reçu le **prix de la Fondation** pour le développement de l'éducation permanent (FDEP) 2003 pour son projet pédagogique qui facilite l'apprentissage de l'informatique pour des femmes faiblement qualifiées et en difficulté de réinsertion socioprofessionnelle. De même, Voie F est depuis 2003 **certifiée EduQua**. Ce label garantit la qualité des institutions de formation continue et la transparence de l'offre de formation pour les apprenants et apprenantes. Il sert aussi de base de décision aux autorités en matière de subventions.

1.5 Demande de reconduction de la subvention de 50 000 F et contrat de collaboration

Il est en conséquence demandé, la reconduction dès 2004 de la subvention annuelle octroyée en 2002 et 2003 de 50 000 F, montant devant permettre à Voie F de poursuivre ses activités et d'assurer sa pérennité.

Il est prévu que cette subvention fasse également l'objet d'un contrat de collaboration entre Voie F et l'Etat de Genève. Ce contrat prévoit l'établissement d'un tableau de bord permettant, grâce à des indicateurs, de suivre l'accomplissement des objectifs fixés. Ces indicateurs seront mesurés

PL 9351 8/16

annuellement, tandis qu'une évaluation conjointe des objectifs interviendra tous les trois ans.

2 Association Les Archives de la Vie privée (AVP)

2.1 Historique

Les AVP ont été fondées en 1994 par des historiens et des historiennes préoccupé-e-s de ne pas laisser échapper un patrimoine qui, dans les années 80, n'était encore que peu pris en considération par les lieux d'archives officielles : le patrimoine des « petites gens ». Ce terme, aujourd'hui connoté péjorativement, traduit plutôt la « petitesse » de l'intérêt du champ de l'histoire pour les classes populaires (outre l'histoire du mouvement ouvrier).

Ces « gens sans histoire » sont pourtant toutes des personnes qui n'occupent pas des postes de pouvoir, toutes celles qui travaillent dans l'ombre et qui ne font pas parler d'elles. Cette discrétion, subie ou voulue, ne cache pas moins des trésors du point de vue de patrimoine archivistique : photographies, films, manuscrits, carnets de dessins, journaux intimes, carnets de comptes, livres de cuisine, objets personnels, témoignages écrits, visuels et oraux.

Du fait de leur appartenance au monde du privé, les femmes constituent une part importante de ce public, restées cependant dans l'ombre du fait notamment du désintérêt des historien-ne-s pour la petite histoire de tous les jours. Quelques recherches, en particulier une étude réalisée en 1997, par M^{me} Anne-Marie Käppeli, constatent une exclusion importante des traces de femmes en regard de l'investissement de la sphère privée par ces dernières. Les explications à cela sont de deux ordres : d'une part dans le monde des archives, il existe un principe de classification qui veut que les femmes apparaissent la plupart du temps sous le nom de la famille ou du père. Elles deviennent ainsi invisibles, historiquement ignorées ; d'autre part, la constitution des généalogies et des biographies du XIX^e siècle repose avant tout sur des documents masculins

Les premières années d'activités des AVP témoignent du besoin réel qu'ont les gens de toute provenance de laisser une trace de leur vie et de transmettre leur mémoire aux générations futures. Les donateurs et donatrices de fonds se multiplient d'année en année (environ 100 fonds ont déjà été déposés). Les manuscrits reçus constituent une palette de plus en plus large de documents témoignant de la vie privée.

Si les AVP ont pour fonction principale de recueillir et de conserver les documents selon un classement bien défini, elles n'entendent toutefois pas demeurer un simple lieu de stockage et se substituer uniquement aux greniers et cartons qui abritaient jusqu'alors papiers de famille, journaux intimes et autres récits biographiques.

2.2 Buts

Aujourd'hui, les sources privées appartiennent à un champ contemporain de l'historiographie. L'histoire de la vie privée se développe partout en Europe. Ces archives dites privées permettent de **mettre en évidence la vie intime**: intimité du cercle familial ou conjugal mais aussi intimité psychologique au travers des correspondances, des journaux intimes, des autobiographies. Elles rendent compte à la fois du travail familial et domestique ainsi que de la gestion des métiers artisanaux et proviennent dans une très large mesure du temps et du soin que les femmes ont apporté à la gestion de cette vie de tous les jours.

L'association AVP, effectue un travail de conservation de ces valeurs culturelles, dans le but de rendre visible l'apport de ces personnes à l'histoire. Elle entend ainsi les mettre à disposition d'un public de chercheurs et chercheuses intéressé-e-s à mieux comprendre la vie privée, en particulier des femmes au sein de la famille. L'association mène une action à la fois sociale et politique en contribuant, en parallèle aux archives publiques, à réduire la perte d'objets culturels, tels que cahiers de souvenirs, albums de photographies, cartes postales ou encore lettres d'amour. Elle effectue aussi un travail de visibilité du rôle des femmes dans la société, de valorisation de leurs actions sociales et de compréhension de quotidien. Elle veut aussi favoriser les études ethnographiques sociologiques et en préparant, d'une systématique, un terrain inédit de recherches. Elle entend également être un lieu vivant de mise en valeur de ces documents. Pour ce faire, elle s'est associée à des événements culturels et historiques afin de sensibiliser l'opinion publique sur l'intérêt de cette facette de notre histoire.

2.3 Les activités des Archives de la vie privée

En 1996, les AVP ont publié « Des centaines de résolutions et une petite révolution.... », une brochure destinée à célébrer le centenaire du Premier Congrès National des Intérêts Féminins et à encourager, notamment les femmes, à léguer non seulement les archives de leur association mais aussi leurs propres archives.

PL 9351 10/16

En 1997, à l'occasion du Printemps carougeois et en collaboration avec le Musée de Carouge, les AVP ont conçu, sur le thème « Le temps des passions », une lecture théâtrale d'une correspondance amoureuse issue de leurs archives.

La collaboration des AVP avec d'autres institutions archivistiques romandes s'est élargie par la participation aux « Etats généraux du patrimoine » qui se sont tenus dans le Canton de Vaud en décembre 1997.

En 1998, dans le cadre de «Femmes-Tour-CH98» en lien avec la célébration des 150 ans de la constitution de l'Etat fédéral, les AVP ont contribué à mettre en valeur les documents privés et l'œuvre d'une genevoise célèbre, contemporaine de ces événements, à savoir, Amélie Munier-Romilly, femme peintre et épouse du recteur de l'ancienne Académie de Genève.

En 1999, proclamée « Année internationale des personnes âgées » par l'ONU, les AVP ont préparé une campagne de prospection de la mémoire de la vie privée du 20^e siècle auprès des personnes âgées, en lançant un concours d'écriture autobiographique : 340 récits sont parvenus aux AVP.

En 2001, à l'occasion du 14 juin, les AVP ont présenté, dans le foyer de la Comédie de Genève, une exposition intitulée « Vies ordinaires, vies singulières » qui a révélé la richesse de fonds photographiques. Cette expérience encourage les membres de l'association à poursuivre, par un travail de prospection en cours, cette sauvegarde de la mémoire, en particulier auprès des personnes âgées. La réalisation de ces projets ouvrant par ailleurs de nouvelles perspectives d'expositions en lien avec des institutions genevoises, en particulier les HUG.

Par ailleurs une collaboration a été mise en place avec les Archives d'Etat, les activités de ces deux entités n'étant ni concurrentielles ni redondantes. En effet, les Archives publiques n'ont pas pour tâche prioritaire d'effectuer le travail des AVP (prospection d'archives de la vie privée, dans une approche essentiellement en histoire de la vie privée des femmes et animations socioculturelles).

2.4 Financement

Aidée dans son financement par la cotisation des membres et dans son travail par des personnes au bénéfice de mesures actives prévues par la LACI et employées par l'atelier « A Faire A suivre » qui a fermé ses portes fin juin 2001, l'association doit recourir aujourd'hui à du personnel rémunéré si elle veut mener à bien les projets en cours. C'est pourquoi, elle a sollicité une subvention de diverses collectivités publiques. Ces subventions lui ont permis d'engager, dans un premier temps une personne à 25%.

Ville de Carouge

Les AVP ont reçu, en 2001 et 2002, une subvention de la Ville de Carouge d'un montant de 2 500 F.

Canton

L'Etat de Genève a accordé une subvention annuelle de fonctionnement de 15 000 F en 2002 et de 30 000 F en 2003 et en 2004.

Sans la subvention annuelle cantonale de 30'000 F, les AVP ne seraient que très difficilement à même d'assurer un suivi dans la conservation des fonds d'archives déposés auprès de l'association; tâche primordiale et prioritaire pour les AVP.

2.5 Demande de reconduction de la subvention de 30 000 F et contrat de collaboration

Il est, en conséquence, demandé la reconduction d'une subvention annuelle cantonale de 30 000 F montant devant permettre aux AVP de poursuivre leurs activités et d'assurer leur pérennité.

Il est prévu que cette subvention fasse également l'objet d'un contrat de collaboration entre les AVP et l'Etat de Genève. Ce contrat prévoit l'établissement d'un tableau de bord permettant, grâce à des indicateurs, de suivre l'accomplissement des objectifs fixés. Ces indicateurs seront mesurés annuellement, tandis qu'une évaluation conjointe des objectifs interviendra tous les trois ans.

3 Subventions ponctuelles à des associations

Le tissu associatif féminin est dense et complémentaire. Certaines associations reçoivent des subventions de l'Etat et/ou des communes, d'autres vivent de soutiens ponctuels en fonction de projets. La ligne budgétaire de 10 000 F attribuée au SPPE lui permet de soutenir des projets ponctuels de qualité, mais qui ne demandent pas à être pérennisés, ainsi en 2003, le SPPE a pu apporter son soutien à l'association Marche Mondiale des femmes (2000 F), au Collectif du 14 juin, pour l'organisation du 8 mars et un projet de soutien aux femmes employées dans l'économie domestique

PL 9351 12/16

(2500 F), à l'association Refuge (3220 F) et à F-Information pour le Prix Femme engagée Femme exilée (1780 F). En introduisant cette ligne budgétaire dans ce projet de loi, la visibilité de la totalité des fonds affectés à des projets associatifs est ainsi assurée.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

- 1) Budget de fonctionnement de Voie F pour 2004
- 2) Budget prévisionnel AVP
- 3) Subventions ponctuelles diverses associations féminines

Annexe 1

<u>Dépenses (charges)</u>
Salaires du personnel fixe

1. Voie F budget 2004

Frais d'entretien des locaux et électricité

Frais de bureau et de secrétariat

Frais de maintenance informatique

Intérêts charges et frais bancaires

Information, publicité

Assurances

Frais divers

Total

Budget de fonctionnement 2004 de Voie F

Suitaires du personner fixe	117 570,00
Charges sociales	24 456,00
Salaires et honoraires formatrices/eurs externes :	
– préformation	38 000,00
- formation continue	2 000,00
Honoraires comptable, fiduciaire, qualité, démarches	
pédagogiques	5 100,00
Frais de formation pour le personnel fixe	4 480,00
Frais professionnels	1 000,00
Frais didactique	2 000,00
Frais de documentation	500,00
Loyer et charges	48 000,00

149 376.00

8 000,00

9 000,00

10 000,00

4 000,00 700,00

250,00

1 400,00

308 262,00

PL 9351 14/16

Recettes (produits)

Canton (CIFEF)

Total

40 000,00
10 000,00
1 500,00
2 700,00
1 500,00
20 000,00
7 000,00
230 700,00
77 562,00

148 000,00

308 262,00

Le prix de la FDEP masque le montant réel du déficit structurel d'environ 35 000 F (32 000 F en 2003, estimé à 37 000 F en 2004)

Genève, le 8 janvier 2004

^{*} Avec la subvention intialement prévue de 50 000 F du canton (PL pas voté du fait des 12^e provisoires), le déficit est réduit à 27 562 F.

Annexe 2

Subvention Etat de Genève

Cotisations des membres

Subvention Ville de Carouge (Loyer)

2. Archives de la Vie Privée – budget 2004

BUDGET PREVISIONNEL 2004

RECETTES

30 000.-

2 500.-

1 590 -

Intérêts Compte postal	50.–
Total des recettes	<u>34 140.–</u>
DEPENSES	
Salaire (Poste à 30 %)	
Salaire net	22 440
Charges	<u>3 552,40</u>
Total salaire	25 992,40
Loyer	1 236.–
Assurances choses	271. –
Fournitures de bureau et Photocopies	100. –
Poste & timbres	150. –
Téléphone	500. –
Matériel de conservation pour archives	3'500. –
Manifestations	1'500. –
Acquisition Livres	100. –
Cotisation Association des Archivistes	150. –
suisses	
Total des dépenses	<u>33 499,40</u>

PL 9351 16/16

ANNEXE 3

21.05.00.365.03 Subventions ponctuelles diverses associations féminines

Objet	Décision du	Estimation	Estimation Réellement payé Paiement le Solde	Paiement le	Solde	
Budget officiel					SFr 10'000 00	00.00
Pour le 8 mars 2003 - via le Collectif du 14 juin			SFr. 500.00		21 8 03 SFr 9'500 00	00.00
Burundi "Restaurant ICUGAMO" - selon dossier du 28 novembre 2003 de l'Association REFUGE						
pour les enfants des Grands Lacs Africains, pour la famille, l'éducation et la culture			SFr. 3'220.00		9.12.03 SFr. 6'280.00	80.00
Réseau féministe genevois - via le Collectif du 14 juin			SFr. 2'500.00	10.12.03	SFr. 3'780.00	780.00
Réseau féministe international & genevois - via Genève Marche			SFr. 2'000.00	12.12.03	SFr. 1'780.00	780.00
Edition prix femmes exilées - via F-Information			SFr. 1'780.00	12.12.03	SF	SFr. 0.00